



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet MEOSAR composante terrestre phase 2	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-177351/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-177351	Date 2017-02-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ST-005-30676	
File No. - N° de dossier 005st.W8474-177351	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Byrnes, Ashley	Buyer Id - Id de l'acheteur 005st
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4453 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise :

- à répondre aux questions reçues pendant le période de soumission.
-

Questions et réponses

- Q53 Conformément à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent, article 7.1.1 « Autorisation de travail », le Canada doit autoriser l'entrepreneur à entamer les travaux de l'annexe B – Soutien en service. Pourriez-vous indiquer où, dans l'invitation à soumissionner en question, nous pouvons trouver les critères selon lesquels les entrepreneurs seront évalués par le Canada afin de déterminer s'ils sont autorisés à aller de l'avant avec les travaux de l'annexe B – Soutien en service?
- R53 Le Canada autorisera l'entrepreneur à aller de l'avant avec les travaux de l'Énoncé des travaux de soutien en service à sa discrétion. Le Canada ne prévoit pas fournir cette autorisation avant que tous les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux pour la CCMS soient terminés et que les deux MEOLUT aient été mis en service.
- Q54 Dans les critères d'évaluation cotés pour la CCMS : Le critère C2 mentionne explicitement la disponibilité d'une liaison RF pour la bande L seulement. L'Énoncé des travaux pour la CCMS, article 6.4.2.2, à laquelle le critère C2 renvoie exige spécifiquement une performance en bande L et S. C'est également le cas pour l'exigence obligatoire O6 qui fait référence à l'alinéa subséquent 6.4.2.3 de l'Énoncé des travaux de la CCMS. Question – Ce critère C2 exclut-il l'exigence d'une bande S indiquée à l'alinéa 6.4.2.2 de l'Énoncé des travaux de la CCMS et est-ce que cela signifie que la performance en bande S ne comptera pas dans l'évaluation des points alloués au critère C2?
- R54 Oui, c'est l'interprétation adéquate du critère C2.
- Q55 Dans les critères d'évaluation cotés pour la CCMS : Le critère C4 précise une probabilité de détection d'une balise dans une zone de couverture équivalente à un cercle ayant un rayon de 5 000 km ou plus. On ne fait pas mention du temps alloué à la détection. Question – Lors de l'évaluation de la probabilité de détection en réponse au critère C4, quels sont les paramètres pour la durée et est-ce que ce sera évalué pour une seule transmission ou pour plusieurs transmissions de la balise?
- R55 Comme précisé dans le document C/S T.019, et conformément au tableau B-1 de l'appendice B de la Pièce jointe 1 de l'invitation à soumissionner, la durée des salves applicables au critère C4 est 10 minutes.
- Q56 Dans les critères d'évaluation cotés pour la CCMS : La nouvelle radiobalise de repérage d'urgence (repérage de détresse), c.-à-d. ELT(DT), approuvée par C/S a un débit de transmission variable. Question – Puisque le taux de détection pour une balise ELT(DT) devrait être vraiment meilleur qu'une balise courante, particulièrement durant les 10 premières minutes, ce type de balise devrait-il être inclus dans l'évaluation pour les critères C3 et C4?
- R56 Non. Conformément au tableau B-1 de l'appendice B de la Pièce jointe 1 de l'invitation à soumissionner, seules les balises de détresse qui rencontrent les exigences du document C/S T.001 doivent être considérées pour tous les critères cotés.
- Q57 Dans les critères d'évaluation cotés pour la CCMS : Dans les exigences obligatoires O2, il est indiqué que « ... Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission que lui ou ses sous-traitants possèdent au moins cinq (5) ans d'expérience relative à la conception d'équipement

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8474-177351/A

Amd. No. - N° de la modif.
006

Buyer ID - Id de l'acheteur
005st

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8474-177351

File No. - N° du dossier
005stW8474-177351

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ou de logiciel du système SARSAT, ou au soutien technique, opérationnel et d'ingénierie pour un contrat subséquent relatif au système SARSAT. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de la demande de soumission... »
Question – Est-ce que « SARSAT » dans ce contexte signifie « Cospas-Sarsat » et est-ce que cela fait référence aux éléments de station terrestre du système de poursuite assistée par satellite pour la recherche et le sauvetage Cospas-Sarsat?

- R57 Aux fins du critère d'évaluation O2, toute expérience relative à SARSAT est acceptable. Cela comprend notamment les stations terrestres COSPAS-SARSAT. Toutefois, les autres systèmes et sous-composants SARSAT seraient également acceptables.
- Q58 L'alinéa 7.13.3.1.2 de la partie 7, clauses du contrat subséquent, indique qu'un plan qualité est exigé, « au plus tard à la réunion de lancement initiale... », puis poursuit en indiquant que « Si le plan qualité a été soumis dans le cadre du processus de soumission... ». Toutefois, le tableau 3 (exigences relatives aux données) de l'annexe A de l'Énoncé des travaux de la CCMS n'indique pas un plan qualité comme livrable. Pouvez-vous confirmer qu'il n'est pas nécessaire de soumettre un plan qualité dans le cadre de la réponse à la demande de propositions dont il est question?
- R58 Conformément à la section 3.1.1 de la demande de propositions, qui fait référence à la clause du guide des CUA D5401T (2007-11-30), Plan qualité - demande, le soumissionnaire doit fournir un plan de qualité avec sa soumission. Le plan de qualité doit être préparé conformément à la plus récente édition (à la date d'attribution du contrat) du document ISO 10005:2005 *Systèmes de management de la qualité - Lignes directrices pour les plans qualité*. La section 7.13.3.1.2 de la demande de propositions présente les exigences relatives au plan de qualité. Le plan de qualité proposé sera examiné lors de la réunion inaugurale.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES